

BILLET DE GARANTIE CONVENTIONNELLE

Entre les soussignés :

Le vendeur _____ Tél : _____

Demeurant à _____

L'acheteur _____ Tél : _____

Demeurant à _____

s'engage à reprendre le ou les bovin(s) suivant(s) :

→	→	→
→	→	→

et à rembourser à l'acheteur les sommes perçues du fait de cette vente si cet ou ces animaux s'avère(nt) :

RECHERCHE DEMANDEE	RESULTAT ANNULANT LA VENTE	BOVINS CONCERNES
BVD - Maladie des Muqueuses	NON NEGATIF EN ANTIGENEMIE BVD OU PCR BVD OU VIROLOGIE BVD	QUEL QUE SOIT L'ÂGE
Néosporose	NON NEGATIF EN SEROLOGIE NEOSPOROSE	QUEL QUE SOIT L'ÂGE
Paratuberculose	NON NEGATIF EN SEROLOGIE OU PCR PARATUBERCULOSE	BOVINS DE PLUS DE 18 MOIS

- informations complémentaires au verso

A _____, le _____

Signature du vendeur,
(précédée de la mention « Lu et Approuvé »)

Signature de l'acheteur,
(précédée de la mention « Lu et Approuvé »)

Les conditions devront être les suivantes

- l'acheteur devra en informer le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception postée dans un délai maximum de TRENTE JOURS à partir de la date de livraison du ou des animaux
- l'acheteur devra fournir les résultats d'analyse émanant d'un laboratoire vétérinaire départemental et les tenir à la disposition du vendeur
- le vendeur exécutera ledit engagement dans les CINQ JOURS suivant la date de réception de la lettre recommandée mentionnée ci-dessus et sous réserve de la présentation au lieu où se trouvent le(s) bovin(s) des résultats de laboratoire correspondant.

Autres recherches possibles pouvant figurer sur le billet de garantie conventionnelle

PARATUBERCULOSE :

Résultat annulant la vente : NON NEGATIF EN SEROLOGIE PARATUBERCULOSE

A quel bovin s'adresse cette analyse : bovin de plus de 18 mois

NEOSPOROSE :

Résultat annulant la vente : NON NEGATIF EN SEROLOGIE NEOSPOROSE

A quel bovin s'adresse cette analyse : femelle destinée à la reproduction